

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Convocation du 11/10/2021

Présents : Mmes Florence SOLOMIAC, Véronique ARNOUX, Marie-Josée COTTI et Mireille TOUCHE, MM. Daniel AUBIN, Maxime SEIGNARD, Bernard HODOUL, Olivier GAVERIAUX et Serge SARLIN.

Absents : Monsieur Christian CROCE ET Monsieur Louis JACOB

Madame Florence SOLOMIAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un agent pour le recensement de la population

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de l'emploi de coordonnateur et d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Les agents coordinateurs et recenseurs doivent participer à des séances de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés que :

Madame PAUL Rose-Marie a été nommée pour le poste d'agent recenseur à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, la collectivité versera un forfait à Madame PAUL Rose-Marie.

Et Madame SOLOMIAC Florence pour le poste de coordonnateur communal.

2. 5^{ème} Classe du RPI

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de création d'une 5^{ème} classe au sein du RPI. Le nombre d'enfants présents dans le regroupement ne cesse d'augmenter.

La commune de Théus propose de mettre à disposition gratuitement le terrain disponible autour de l'actuelle école de Théus afin d'accueillir la nouvelle classe.

Le Maire propose que les honoraires d'architecte et d'études d'avant travaux ainsi que le coût total des travaux soient financés à hauteur de 25% de la part d'auto-financement par chaque commune.

Le Maire précise qu'une convention juridique sera rédigée pour préciser les modalités de fonctionnement de cette classe et indique que, dans le cas où la 5^{ème} classe viendrait à fermer dans les années à venir, la commune de Théus s'engage à racheter les parts des trois autres communes dans les 5 ans qui suivront la fermeture de la classe.

Afin que ce projet soit mené à bien il est proposé de demander à la Communauté de Communes d'être maître d'ouvrage.

Le conseil municipal accepte les éléments présentés.

3. Achat de réfrigérateurs pour le CAT

Le Conseil Municipal décide et accepte d'acheter deux réfrigérateurs pour le CAT afin de remplacer ceux en mauvaises états.

4. GEMAPI – Fonds de Concours CCSPVA

« Il est rappelé que la compétence GEMAPI est financée par la levée de la taxe éponyme. Par soucis d'équité, mais également dans le but de disposer d'un budget plus conséquent afin de mener à bien les travaux et études nécessaires à l'exercice de cette compétence sur le territoire, il a été acté en conseil communautaire la levée d'un fonds de concours communal, correspondant à 50% de l'autofinancement restant pour chaque travaux et études engagés sur le territoire.

La délibération n° 2020-6-2 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance du 29 septembre 2020, définit ce principe de financement pour l'année 2021. »

Le tableau ci-dessous résume les travaux ou études engagés sur l'exercice 2021 pour la commune de Rochebrune, et détaille également le fonds de concours sollicité :

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX GEMAPI 2021								
Commune	Cours d'eau	Travaux ou études	Entreprises	Coût HT	Coût TTC	Co-financement éventuel	Fonds de concours	Total
Rochebrune	Ravin des Gorges	Etude d'Avant-Projet	RTM05	6 000 €	7 200 €	néant	3 600 €	3 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents valide la participation de la commune de Rochebrune pour un montant de 3600 euros, et dit que les crédits seront inscrits au Budget.

5. LONGUEUR DE VOIRIE

Afin de percevoir une DGF plus importante il est important de mettre à jour la longueur de voirie communale via un tableau de recensement de celles-ci.

Suite à la mise à jour du tableau de recensement des voiries communales, la nouvelle longueur est de 12 336ml.

Le Conseil Municipal présent ou représenté approuve à l'unanimité cette longueur.

6. Déneigement

Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Fabre qui s'occupait jusqu'à présent de notre déneigement à décider d'arrêter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide que :

- Monsieur Rolland BONNAFOUX a été retenu pour cette saison à condition que la convention signée entre les deux parties précise que la commune doit être déneigée le matin tôt.

7. INFOS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau site de la commune a été mis en place et qu'il est consultable. (mairie-rochebrune.fr)

Un LOGO pour la voiture communale a été commandé ainsi que de nouveaux panneaux de signalisations indiquant (Mairie, Salle polyvalente, cimetière et école).

Le SYME05 réalise une étude sur les bâtiments communaux pour la Transition Energétique.

Une réunion a eu lieu avec l'IT 05 pour l'aménagement de la voirie qui avait fait l'objet d'une pétition.

Une conseillère municipale signale les problèmes pour se garer (bateau, quad etc....) Monsieur le Maire prendra un arrêté afin d'éviter ce genre de soucis.

Problème des chats : 3 Chats ont été stériliser par l'association Brigitte BARDOT, 4 par la SPA et 2 par des particuliers (à leur frais)

Clôture de la séance à 20h00